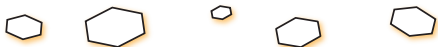




Ville de Dijon

Conservatoire à Rayonnement Régional
Musique - Danse - Théâtre - Arts plastiques



**ACADÉMIE
DE DIJON**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
de Côte-d'Or

Collège Pardé

Classes à
horaires aménagés
**MUSIQUE
et DANSE**
(CHAM / CHAD)

Rentrée 2024-2025





Projet CHAM - CHAD

Qui peut s'inscrire ?

Les élèves (de la 6^e à la 3^e) motivés par un travail musical ou chorégraphique et souhaitant s'investir dans les activités artistiques renforcées tant individuelles que collectives. Les entrées se font principalement en 6^e mais sont possibles en 5^e, 4^e et 3^e, en fonction des places disponibles.

En musique comme en danse, la constitution de pratiques collectives homogènes, adaptées et profitables rend compliquée l'intégration d'un élève totalement débutant. Dans ce cas, l'élève débute une pratique hors CHAM-CHAD et peut se représenter les années suivantes.

CHAM

Sur le temps scolaire, en fonction des acquis :

- *Formation Musicale*..... 1h30 à 2h
- *Pratique instrumentale*
 - » individuelle / semi-collective 30 min. à 1 h
 - » collective 1h à 2h

CHAD

Sur le temps scolaire :

- *Danse (dominante choisie)*..... 2 x 1h30
- *Formation Musicale*..... 1h

L'élève participe également chaque semaine à d'autres cours de danse (notamment l'esthétique complémentaire) qui se déroulent en ou hors temps scolaire, soit au total 5 à 6 cours.

Les volumes horaires varient en fonction du niveau de l'élève et de l'organisation des enseignements.

CHAM et CHAD bénéficient au collège d'une heure supplémentaire d'éducation musicale en plus de l'heure dispensée chaque semaine à tous collégiens, soit 2 heures hebdomadaires.



organisation pratique

Mise en œuvre

- *Emploi du temps aménagé pour suivre un enseignement musical ou chorégraphique densifié, pratique et théorique important.*
- *Programmes scolaires identiques à celui des classes traditionnelles de niveau équivalent.*
- *Cours de musique et de danse : deux demi-journées par semaine (lundi après-midi et jeudi après-midi, en 2023-2024).*
- *Temps scolaire libéré mis à profit pour suivre les cours spécifiques et permettre à l'élève de fournir le travail personnel correspondant à son engagement dans ce dispositif.*

Les volumes horaires de certaines disciplines du collège sont allégés, mais aucune n'est supprimée. Conformément aux textes officiels, l'entrée dans un dispositif CHAM ou CHAD n'est pas compatible avec le choix d'une option facultative telle que l'étude des langues anciennes.

Les élèves se rendent au conservatoire depuis le collège en transports en commun. Tous les élèves (6^e/5^e/4^e 3^e) sont accompagnés par du personnel encadrant, les lundi et jeudi.

Le collège Pardé dispose de places d'internat.

Nombre de places

Par niveau de classe, il est au maximum de 60 élèves (musiciens et danseurs comptés ensemble) ; la commission d'admission n'est pas dans l'obligation d'atteindre ce nombre maximum. Il n'y a pas de quota entre le nombre de musiciens et de danseurs.

Continuité du projet pédagogique

L'entrée en CHAM-CHAD implique un engagement sur toute la durée de la scolarité. En cas de difficultés (travail, comportement...), une commission de suivi réunit les équipes éducatives (collège et CRR) et statue sur la pérennité de la présence en CHAM ou CHAD de l'élève concerné.



Comment candidater ?

Se connecter et candidater sur : <https://extranet.ac-dijon.fr/diplome>, puis imprimer la fiche complétée (au format papier), la signer et l'envoyer à la DSDEN* (Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale de la Côte-d'Or) avant la date limite (voir calendrier des entrées au conservatoire)

* DSDEN - 2G, rue Général Delaborde - BP 81 921 - 21019 Dijon Cedex

Modalités d'entrée

Une séance pratique est organisée au CRR au printemps. Elle associe direction et enseignants des deux structures.

- *Musique*
 - » Séance collective : chant choral (aucune œuvre n'est à préparer)
 - » Interprétation d'une pièce instrumentale au choix, préparée à l'avance. Pas d'obligation de jouer par cœur.
- *Danse*
 - » Séance collective de 45 minutes (par niveaux)
- *Pour musiciens et danseurs*
 - » Bref entretien pour exposer projet et motivation.
 - » Audition de Formation Musicale pour déterminer le cours le plus adapté. Rien n'est à préparer. L'élève apporte les ouvrages sur lesquels il a travaillé.

Admission

La commission d'admission, présidée par la Directrice Académique, prend en compte les avis de la séance de pratique, le degré d'autonomie et d'initiative de l'élève évalué au cours de l'année scolaire, le nombre de places disponibles, l'accord de la demande de dérogation de secteur au besoin, l'instrument choisi.

La DSDEN communique les résultats par courrier, deuxième quinzaine de juin. Si le collège Pardé n'est pas le collège de secteur, la famille doit remplir une demande de dérogation de secteur et l'adresser à la DSDEN.

Enseignements proposés au CRR

musique

- *Pratiques collectives*
 - » formation musicale, ensembles de classes
 - » orchestres à cordes, d'harmonie, symphonique
 - » chorales, ensembles de jazz, musique de chambre
- *Bois*
 - » flûte à bec, flûte traversière, hautbois, clarinette, saxophone, basson français
- *Cuivres*
 - » trompette, trombone, cor, tuba
- *Cordes*
 - » violon, alto, violoncelle, contrebasse, guitare, harpe
- *Claviers*
 - » piano, orgue, clavecin
- *Autres*
 - » percussions, chant, accordéon, jazz, écriture / histoire de la musique...

danse

- *esthétiques classique, contemporaine, jazz*
- *formation musicale danseur*
- *culture chorégraphique / Analyse fonctionnelle du corps dans le mouvement dansé (AFCMD)*

théâtre

arts plastiques



+ d'infos

Inscription au conservatoire

L'entrée en CHAM implique de s'inscrire au conservatoire avec le versement de droits d'inscription (au titre de frais de dossier). À titre indicatif, en 2023-2024, ces droits annuels s'élevaient à 50 €, quelle que soit la domiciliation ou le quotient familial.

Le fonctionnement CHAM & CHAD (recrutement des élèves, organisation pratique et pédagogique, allègement des volumes horaires de l'enseignement scolaire...) s'effectue conformément aux textes officiels qui le régissent (B. O. n° 31 du 29 août 2002).

Ville de Dijon

Conservatoire à Rayonnement Régional

24 bd Clemenceau - CS 73 310 - 21033 Dijon Cedex

www.dijon.fr/conservatoire / 03 80 48 83 68

J-Y. Dupont-Lemaire, *directeur*

C. Dacharry, *directeur-adjoint*

en charge des enseignements

Scolarité CHAM & CHAD : scolarite-crr@ville-dijon.fr

Référent filière : cdacharry@ville-dijon.fr

Éducation Nationale / DSDEN

Direction des Services Départementaux

de l'Éducation Nationale de la Côte d'Or

2 G, rue Général Delaborde - BP 81 921

21019 Dijon cedex

Pôle ELAE - Sandrine Fauroux

03 45 62 75 56 / elae21.educ1@ac-dijon.fr

Collège Marcelle Pardé

18, rue Condorcet - 21000 Dijon

Emmanuel Masson, *principal*

Damien Da Silva-Moinet, *principal-adjoint*

03 80 76 97 97 / 0211034k@ac-dijon.fr